

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 février 2008**

Délibération n° 2008-4775

commission principale : déplacements et urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Grand Projet de Ville (GPV) - Quartier le Bottet les Verchères - Réaménagement de la galerie commerciale les Verchères - Participation financière

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Durieux

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 1er février 2008

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 12 février 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Brochier, Brolquier, Buronfosse, Chevailler, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gignoux, Giordano, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrière, Laréal, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Joly (pouvoir à M. Calvel), Daclin, Crimier (pouvoir à M. Malaval), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Bouju (pouvoir à M. Laurent), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Chapas (pouvoir à M. Assi), Collet (pouvoir à M. Communal-Haour), Mme Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), MM. Genin (pouvoir à M. Roche), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Jeannot (pouvoir à M. Barret), Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Palaja (pouvoir à M. Allais), MM. Sardat (pouvoir à Mme Nachury), Sauzay (pouvoir à Mme Bertrix).

Absents non excusés : Mme Mailler, MM. Béghain, Bonnard, Buffet, Chaffringeon, Clamaron, Mmes De Coster, Desbazeille, MM. Galliano, Gigot, Girod, Guétaz, Guillemot, Lelièvre, Mmes Marquaille, Mosnier-Lai, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Perrin-Gilbert, Pesson, Peytavin, MM. Philip, Rendu, Serres, Téodori, Terracher, Turcas, Vial.

Séance publique du 11 février 2008**Délibération n° 2008-4775**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Grand Projet de Ville (GPV) - Quartier le Bottet les Verchères - Réaménagement de la galerie commerciale les Verchères - Participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les objectifs poursuivis par les partenaires dans le cadre du projet urbain du grand projet de ville (GPV) de Rillieux la Pape sont :

- affirmer le positionnement de Rillieux la Pape et de la ville nouvelle comme pôle de développement "est" du plateau nord de l'agglomération :
 - . sur le plan économique, avec la zone franche urbaine (ZFU) et le parc d'activités de Sermenaz,
 - . sur le plan commercial, avec la requalification et le renforcement du pôle Bottet-Verchères,
- diversifier l'offre de logements par le renouvellement urbain,
- créer les conditions favorables à l'émergence d'une centralité forte et attractive entre le centre commercial Bottet-Verchères et le bourg de Rillieux la Pape et d'une centralité de quartier à la Velette,
- favoriser une meilleure intégration de la ville nouvelle dans l'agglomération rilliarde.

L'ensemble du projet urbain a fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), approuvée par délibération du conseil de Communauté du 13 décembre 2004.

Le secteur du centre commercial du Bottet est l'un des secteurs d'intervention identifiés dans le projet urbain. Situé au cœur de la ville nouvelle, c'est le principal pôle commercial de la commune. Avec plus de 50 commerces, une moyenne surface alimentaire et les principaux équipements publics communaux (mairie, collège Maria Casarès, centre culturel Baudelaire, centre social, gendarmerie, etc.), il constitue de fait le centre-ville de Rillieux la Pape.

Cependant, le diagnostic réalisé en 2000 par le GPV a mis en évidence une perte d'attractivité du pôle Bottet-Verchères : l'image du centre commercial est en train de se paupériser et son potentiel de centre-ville s'étiolé. Cela est en grande partie lié à une forme urbaine et à des aménagements peu adaptés.

Par délibération en date du 20 septembre 2004, le conseil de Communauté avait validé les objectifs du projet du centre-ville et le principe de la restructuration du centre commercial de l'îlot du Bottet (démolition-reconstruction).

Dans le cadre de ce projet, il a été décidé d'intégrer des travaux de requalification de la galerie commerciale de l'îlot Bottet appartenant aux copropriétés Piamateur et Verchères 1 et 2.

Le programme d'amélioration des auvents, sous maîtrise d'ouvrage des copropriétés, prévoit :

- la rénovation du plafond de la galerie commerciale,
- la remise aux normes électriques de la galerie commerciale.

À ce titre, les collectivités locales et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) se sont engagées à participer au financement du programme d'amélioration de la galerie commerciale. Le montant global des financements publics pour cette opération est estimé à 270 000 € TTC réparti comme suit :

- Anru :	30 000 €
- ville de Rillieux la Pape :	30 000 €
- région Rhône-Alpes :	60 000 €
- Communauté urbaine :	150 000 €

Aujourd'hui, la copropriété Verchères 1 est la première à s'engager dans la réalisation de ce programme. Les travaux à réaliser sur la copropriété représentent un montant de 95 000 € TTC. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Anru :	10 550 €
- ville de Rillieux la Pape :	10 550 €
- région Rhône-Alpes :	21 100 €
- Communauté urbaine :	52 800 €

La copropriété Verchère 1 participe au financement de l'étude de maîtrise d'œuvre à hauteur de 9 600 € TTC.

Les plans de financement des travaux des copropriétés Verchères 2 et Piamateur seront soumis à l'approbation du conseil de Communauté ultérieurement ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation financière de la Communauté urbaine à la réalisation des travaux du centre commercial de l'îlot Bottet sous maîtrise d'ouvrage de la copropriété Verchères 1, sous forme de subvention d'équipement d'un montant de 52 800 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante.

3° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 0056 Rillieux la Pape GPV est complétée pour un montant de 52 800 €.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - fonction 824 - compte 204 200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,